

Eau potable

La Communauté d'Agglomération exerce la compétence Eau Potable à compter du 1^{er} janvier 2020. Il s'agit d'un transfert de compétence obligatoire, des communes du territoire vers l'Agglo, dans le cadre de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Le service Eau Potable assure les missions suivantes à travers ses délégataires (Véolia et Suez) :

1. Captage de l'eau souterraine par des forages ou de l'eau de surface en Seine ;
2. Traitement de l'eau en usines;
3. Transport et distribution de l'eau potable à travers le réseau d'eau potable et les châteaux d'eau.

Schéma d'un branchement eau potable



Ne pas confondre réseau privé et communautaire

L'Agglo gère désormais le réseau communautaire, c'est-à-dire les réseaux **avant le compteur d'eau**, à la place <https://www.melunvaldeseine.fr/laggglomeration/environnement/eau-potable?>

des communes. Elle n'est pas compétente pour le réseau privé, c'est-à-dire la partie du réseau située **après le compteur** (voir schéma ci-contre).

Le raccordement au réseau

Seul le délégataire de votre secteur, Suez ou Veolia, peut effectuer le raccordement entre la canalisation publique et votre compteur. Il existe deux cas de figure :

- Vous avez déjà effectué une demande d'urbanisme (permise de construire par exemple), alors votre commune vous a renvoyé un arrêté dans lequel est joint l'avis d'eau potable émis par la CAMVS. Vous pouvez transmettre cet avis directement au délégataire de votre secteur;
- Vous n'avez jamais effectué de demande d'urbanisme ni reçu d'avis de la CAMVS, remplissez le [formulaire en ligne de demande de raccordement au réseau d'eau potable](#) ou téléchargez la demande au format PDF.

Retrouvez le nom du délégataire pour chaque commune du territoire dans la section "Que faire en cas d'urgence ?" ci-dessous.

TÉLÉCHARGER



Demande d'autorisation de raccordement au réseau d'eau potable public

PDF - 466,2 Ko

Que faire en cas d'urgence ?

Si vous constatez une fuite sur le réseau communautaire (**avant le compteur d'eau**), une odeur et/ou un goût de l'eau suspects :


- en heures ouvrables (8h30-12h15 / 13h30-17h30), vous pouvez joindre le service Environnement au 01 64 79 25 25. Le niveau d'urgence sera conjointement défini et une équipe sera mobilisée si nécessaire par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine;
- de nuit et le week-end, contactez l'assistance dédiée en fonction de votre commune
> **Suez** (Boissettes, Saint-Fargeau-Ponthierry, Pringy, Seine-Port, Le Mée-sur-Seine, Lissy, Limoges-Fourches) ou **Veolia** (Boissise-le-Roi, Villiers-en-Bière, Dammarie-lès-Lys, Melun, La Rochette, Livry-sur-Seine, Vaux-le-Pénil, Boissise-la-Bertrand, Maincy, Rubelles, Voisenon, Montereau-sur-le-Jard, Saint-Germain-Laxis).

CONTACTS



TECHNIQUES ASSISTANCE VEOLIA

77000 Maincy


 [09 69 36 86 24](tel:0969368624)


 [Voir la fiche](#)



TECHNIQUES ASSISTANCE SUEZ

77000 melun

 [09 77 42 94 30](tel:0977429430)

 [Voir la fiche](#)



En cas de fuite sur votre réseau privé, il vous faut contacter directement un professionnel (plombier).



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE

297, rue Rousseau Vaudran CS
30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30

